





MESURES DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

POINT D'ÉTAPE - 16 AVRIL 2020

Lors de son allocution du 13 avril, le Président de la République a annoncé le 11 mai comme date marquant le début de la sortie du confinement pour notre pays.

Alors même que la situation sanitaire de nos territoires continue à exiger une attention de tous les instants, il nous faut donc préparer ce moment.

Si cette perspective du 11 mai est un signe d'espoir, de très fortes inquiétudes se font jour quant aux modalités de mise en œuvre de ce déconfinement pour le secteur du tourisme.

Cet été, nos entreprises touristiques, petites ou grandes, devront concilier leur reprise d'activité avec des mesures de distanciation sociale (non encore connues) qui resteront vraisemblablement très fortes et avec une quasi absence de la clientèle internationale. L'annulation de la totalité des événements culturels ou sportifs jusqu'à la mi-juillet et le nécessaire « redimensionnement » ou report des événements programmés plus tard dans l'été aggraveront cette situation.

Notre territoire est, compte tenu du caractère très dominant des activités touristiques, très fortement impacté et il nous faudra, ensemble, trouver des réponses adaptées et à la mesure de la situation.

Pour certaines entreprises, les plus jeunes notamment, le risque de disparition est réel. Pour beaucoup d'autres, même les mieux assises, le modèle économique risque d'être remis en cause : comment concilier l'accueil de nos hôtes alors même qu'il est demandé une « distanciation sociale » qui remettra en cause nos comportements, nos modes de consommation et donc la viabilité économique de certaines activités ? Il faut que chacun mesure l'impact économique mais également social et en termes d'emploi des décisions à venir.

Pour certains services publics, des questions identiques se posent : comment proposer un service de transport public, par définition collectif, avec les précautions demandées ? Quid des installations sportives, culturelles, supports essentiels à nos activités touristiques ?

Les questions sont très nombreuses et nous travaillons, avec l'ensemble des services de l'État concernés, avec les responsables et partenaires socio-professionnels (hôtellerie, restauration, commerçants, remontées mécaniques, guides, prestataires indépendants) à ce que des réponses soient apportées.

D'ores et déjà, un plan massif de soutien est en cours de déploiement.

La collectivité, en lien avec l'Etat et la Région, prend l'engagement d'apporter une réponse forte à la crise subie par ses acteurs économiques, notamment les indépendants et TPE qui sont fortement fragilisés.

De premières mesures ont été validées au conseil municipal chamoniard concernant notamment l'exonération des droits d'occupation du domaine public et des loyers de locaux communaux pour des activités impactées par la crise.

Côté commande publique, la commune procède également à l'inventaire des chantiers s'appuyant sur les entreprises locales et pouvant être relancés rapidement.

Considérant l'importance de son rôle d'employeur, la collectivité attachera toute l'attention nécessaire au maintien des postes de saisonniers et aux jobs d'été pour les jeunes.

À ce soutien économique s'adossera un volet social (qui sera détaillé ultérieurement) pour ceux dont les foyers auront subi de plein fouet la crise.

La communauté de communes a validé la mise en place d'un fonds de solidarité (avance de trésorerie remboursable d'un montant de 1 500 €) afin de soutenir les professions en pleine activité en cette période de l'année (mars-avril...) : guides, moniteurs, indépendants.... non couverts par l'assurance chômage. Cette mesure doit encore faire l'objet d'une validation des services de l'Etat et s'inscrire dans un conventionnement avec la Région, chef de file en matière de développement économique.

Elle souhaite par ailleurs exonérer temporairement certains loyers au sein des locaux commerciaux du centre sportif et de la patinoire, ainsi que dans les maisons de santé de Chamonix et des Houches.

L'Office de tourisme de son côté planche sur un plan de soutien et de relance de l'activité estivale mais aussi d'accompagnement du prochain hiver, en lien avec les remontées mécaniques et à une accélération de ses actions marketing.

Ce plan de soutien visera à favoriser prioritairement une logique d'aide directe aux secteurs économiques les plus impactés (ce qui signifie que l'essentiel du budget sera directement injecté dans l'économie) et à mettre en place des actions permettant de se différencier immédiatement de la concurrence et de mobiliser plus directement le marché national en maintenant des options activables sur la clientèle européenne de proximité, en fonction des mesures de déconfinement.

Au-delà de ces premières mesures, qui sont amenées à être complétées, nous reviendrons vers vous pour faire un point régulier de manière à vous présenter de la manière la plus claire et lisible possible les actions de la Collectivité et les aides qui vous seront proposées.

Soyez assurés de notre entière mobilisation, aussi longtemps que durera cette période difficile, mais aussi pour travailler avec vous à l'adaptation de notre tissu touristique eu égard aux conséquences du bouleversement subi : nous serons à vos côtés pour affronter ensemble cette nouvelle donne.

Éric FOURNIER, Maire de Chamonix-Mont-Blanc et Président de la Communauté de Communes Stéphane BOIZARD, Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION

PLAN NATIONAL

Un plan national de soutien a été mis en place dès le 18 mars et a été progressivement étoffé et étendu. Cf. lien suivant : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises avec détail et mise à jour des différentes mesures.

Les quatre principales mesures portent sur l'extension du chômage partiel, le report des échéances fiscales et sociales, une garantie de prêt à hauteur de 300 milliards et la mise en place d'un fonds de solidarité pour TPE et indépendants cofinancé par l'État et les Régions.

À noter que le fonds de solidarité d'un montant de 1 500 € pour le premier volet est désormais accessible aux entreprises ou indépendants ayant subi au mois de mars une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 50% et non plus 70% (autres critères d'éligibilité détaillés sur site internet).

Le second volet de ce fonds destiné aux acteurs les plus touchés sera porté à 5 000 € (et non plus 2 000 €) et pourrait servir à alléger la charge des loyers commerciaux.

Ce volet 2 est censé être opérationnel depuis le 15 avril.

RDV sur impots.gouv.fr

PLAN RÉGIONAL

Adopté par la commission permanente réunie le 1er avril.

Cf. lien vers site portail des aides régionales « ambitioneco » ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm

Parmi les mesures et en complément du fonds de solidarité État/Région, un prêt de trésorerie, un prêt pour artisans et commerçants et des fonds spéciaux pour les filières exposées parmi lequel le « fonds d'urgence tourisme et hébergement ».

www.auvergnerhonealpes.fr/aide/352/289-etre-finance-en-sortie-de-crise-covid-19-avec-le-fonds-d-urgence-tourisme-tourisme.htm

Il s'agit d'une aide jusqu'à 5 000 € pour couvrir entre mars et décembre 2020 le remboursement du capital d'un emprunt en cours lié à l'investissement productif d'une entreprise relevant du secteur touristique.

+ numéro vert spécial mis en place par le conseil régional pour renseigner les acteurs économiques : cette hotline gratuite est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h au 0 805 38 38 69.

PLAN LOCAL

Deux aides déjà votées au conseil municipal de Chamonix réuni le 9 avril : exonération temporaire (2 mois) des droits de terrasse, occupation du domaine public et enseignes et exonération de loyer sur la même durée pour activités à l'arrêt ou quasi à l'arrêt, hébergées dans des locaux communaux. Les deux mesures représentant une baisse de charges de près de 200 000 €, consentie par la commune pour

alléger les coûts des acteurs économiques.

La collectivité est en train d'étudier des mesures de soutien complémentaires destinées à réduire les charges des acteurs économiques locaux.

La communauté de communes de la Vallée de Chamonix souhaite notamment mettre en œuvre un fonds de solidarité afin de soutenir des professions en pleine activité en cette période de l'année (mars-avril...) : guides, moniteurs, indépendants qui n'ont eu aucune rentrée cette année.

Il s'agirait d'un prêt à taux 0% remboursable en 2021 et d'un montant de 1 500 € (en attente d'un accord de l'État et d'un conventionnement régional).

CONTACTS

infosoutiensociopros@ccvcmb.fr

Autres intervenants : chambres de commerce et chambres de métiers et d'artisanat qui ont mis en place un service de conseil et de soutien aux acteurs économiques :

cci.fr/coronavirus-entreprises#carteCCl

covidcma.artisanat.fr/#/

contact@cma-74.fr ou coronavirus@cma-74.fr / 04 50 23 92 22 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)

Compte tenu des récentes annonces gouvernementales, de nouvelles mesures de soutien sont attendues ces prochains jours. Nous nous efforcerons de les relayer et d'adapter les mesures locales dans le contexte actuel pour soutenir notre tissu économique local.